

PLAN LOCAL D'URBANISME

*Modification n°1
Modification simplifiée*

Lautenbach



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

1. Exposé des motifs

**MODIFICATION N°1
MODIFICATION SIMPLIFIEE**

Dossier mis à la disposition du public



Juin 2020

Exposé des motifs

La commune de LAUTENBACH dispose d'un PLU approuvé le 25 octobre 2017.

Par délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence, en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. C'est elle désormais qui conduit les procédures de modification des P.L.U. communaux et qui est chargée, à terme, de la mise en œuvre d'un P.L.U. intercommunal à l'échelle des 19 communes.

Dans le cas présent, la Commune de LAUTENBACH est confrontée à la nécessité d'apporter des réajustements ponctuels de son Plan Local d'Urbanisme concernant :

- le règlement ;
- les orientations d'aménagement et de programmation ;
- le plan de zonage ;
- les emplacements réservés.

Pour ce faire, la commune a sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des changements de son P.L.U.

Les rectifications considérées, de portée mineure et restreinte, relèvent de la procédure de modification simplifiée encadrée par les articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme créés par ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

Ces changements sont détaillés et explicités dans le document n 2 "Note de présentation".

